

PROVINCE DE QUÉBEC
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
05

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, tenue le 20^e jour du mois de mai 2025 à compter de 19 h à la salle du conseil de l'école du Parchemin – Côté Couvent, située au 162, rue Saint-Jean Est à East Angus.

| Membres | Nom | Catégorie | Présent | | Absent |
|---|---------------------------|---|------------|--------------|--------|
| | | | Présentiel | Via TEAMS | |
| Administrateurs représentant les parents | Annie Hébert | Membre parent – District 1 | X | | |
| | Christopher Huard-Lamothe | Membre parent – District 2 | X | | |
| | Poste vacant | Membre parent – District 3 | -- | -- | -- |
| | François Lessard | Membre parent – District 4 | X | | |
| | Maxime Paradis | Membre parent – District 5 | X | | |
| Administrateurs représentant les membres du personnel | Alexandre Dumas | Membre du personnel enseignant | X | | |
| | Cléo Guillemette | Membre du personnel professionnel non enseignant | X | | |
| | Alexis Perrault | Membre du personnel de soutien | X | | |
| | Martin Thériault | Directeur d'établissement d'enseignement | | | X |
| | Luc Grandchamp | Membre du personnel d'encadrement | X | | |
| Administrateurs représentant les membres de la communauté | Carole Bourgault | Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines | X | | |
| | Poste vacant | Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel | -- | -- | -- |
| | Nadia Cloutier | Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles | X | | |
| | France Dumont | Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires | X | | |
| | Daphnée Lebrun | Personne âgée de 18 à 35 ans | | | X |
| Autres participants (sans droit de vote) | Martial Gaudreau | Directeur général | X | | |
| | Annie Garon | DGA, secrétaire générale et responsable des communications | X | | |
| | Julie Gabrielle Morin | Représentante du personnel d'encadrement accompagnant le directeur général | | | X |
| Invitées | Mélyssa Francoeur | Directrice du service des ressources financières et matérielles | X | | |
| | Maryse Talbot | Directrice du service des ressources humaines | X | | |
| | Émy Marin | Conseillère en gestion de personnel | X | | |

1.

Constatation du quorum et ouverture de la séance

La secrétaire générale constate le quorum, conformément à l'article 160 de la *Loi sur l'instruction publique* et le président souhaite la bienvenue aux membres.

2.

CA25-491 – Ordre du jour

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

| Général |
|---|
| 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance |
| 2. Adoption de l'ordre du jour |
| 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mars 2025 |
| Période de questions réservée au public |
| Points de décisions |
| 4. <u>Plans d'effectifs 2025-2026</u> |
| 4.1. Hors-cadres |
| 4.2. Administrateurs |
| 4.3. Directions des écoles |
| 4.4. Directions des centres |
| 4.5. Personnel professionnel |
| 4.6. Personnel de soutien |
| 5. <u>Reclassifications</u> |
| 5.1. Technicienne en administration – École secondaire La Frontalière |
| 5.2. Coordonnatrice du service des ressources financières – Centre de services Lac-Mégantic |
| 6. Code d'éthique des employés |
| 7. Frais de surveillance du midi |
| 8. Taxe scolaire – Déchéance du terme |
| 9. Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs - Modification |
| 10. Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2025-2026 |

| |
|--|
| 11. <u>Politique</u> |
| 11.1. Politique relative à la sécurité de l'information et à l'utilisation des ressources informatiques et des médias sociaux - Consultation |
| 12. <u>Calendriers 2025-2026</u> |
| 12.1. Calendriers scolaires de la formation professionnelle : CFP Le Granit, CFP de Coaticook – CRIFA / Pavillon du Haut-Saint-François et MFR du Granit |
| 12.2. Calendrier des séances du CA |
| Reddition de comptes |
| 13. Rapport du directeur général |
| 14. <u>Points d'actualité</u> : a) Interdiction du cellulaire b) Vouvoiement c) Projet de loi 94 |
| Points d'information |
| 15. <u>Comptes rendus de rencontre</u> |
| 15.1. Comité de gouvernance et d'éthique – 8 avril 2025 |
| 15.2. Comité des ressources humaines – 6 mai 2025 |
| 15.3. Comité de vérification – 6 mai 2025 |
| 15.4. Comité d'engagement pour la réussite – 25 avril 2025 |
| 16. <u>Calendriers des rencontres 2025-2026</u> |
| 16.1. Comité de gouvernance et d'éthique |
| 16.2. Comité des ressources humaines |
| 16.3. Comité de vérification |
| 17. Élections au CA – Résultats et séance de cooptation du 3 juin 2025 |
| 18. Assemblée générale annuelle FCSSQ – Information |
| 19. Évaluation annuelle du fonctionnement du CA – Plan d'action |
| 20. Séance extraordinaire – Dates potentielles : 17 juin 2025 ou 30 juin 2025 |
| Autres sujets |
| Période de questions réservée au public |
| Levée de la séance et prochaine séance |
| 21. Levée de la séance |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.

CA25-492 – Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du conseil d'administration du 25 mars 2025

Considérant que les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

Sur la proposition de madame Cléo Guillemette, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 25 mars 2025 soit adopté et la secrétaire générale est par la présente dispensée d'en donner lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1

CA25-493 – Plan d'effectifs 2025-2026 – Hors-cadres

Sur la proposition de madame Annie Hébert, il est résolu :

- d'adopter le plan d'effectifs des hors cadres applicable à compter de l'année 2025-2026, tel que reproduit au document CA410-2024-2025-012 annexé au présent procès-verbal;
- de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2

CA25-494 – Plan d'effectifs 2025-2026 – Administrateurs

Considérant la consultation tenue auprès des représentants des administrateurs;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu :

- d'adopter le plan d'effectifs des administrateurs applicable à compter de l'année 2025-2026, tel que reproduit au document CA410-2024-2025-013 annexé au présent procès-verbal;
- de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3

CA25-495 – Plan d'effectifs 2025-2026 – Directions des écoles

Considérant la consultation tenue auprès du comité de relations de travail des directions des écoles

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu :

- d'adopter le plan d'effectifs des directions des écoles applicable à compter de l'année 2025-2026, tel que reproduit au document CA410-2024-2025-014 annexé au présent procès-verbal;
- de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4

CA25-496 – Plan d'effectifs 2025-2026 – Directions des centres

Considérant la consultation tenue auprès du comité de relations de travail des directions des centres;

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs des directions des centres, applicable à compter de l'année 2025-2026, tel que reproduit au document CA410-2024-2025-015 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5

CA25-497 – Plan d'effectifs 2025-2026 – Personnel professionnel

Considérant la consultation tenue auprès des représentants du personnel professionnel;

Sur la proposition de monsieur Christopher Huard-Lamothe, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs du personnel professionnel, applicable à compter de l'année 2025-2026, tel que reproduit au document CA435-2024-2025-005 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6

CA25-498 – Plan d'effectifs 2025-2026 – Personnel de soutien

Considérant la consultation tenue auprès des représentants du personnel de soutien;

Sur la proposition de madame Annie Hébert, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs du personnel de soutien, applicable à compter de l'année 2025-2026, tel que reproduit au document CA435-2024-2025-006 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1

CA25-499 – Reclassification – Technicienne en administration – École La Frontalière

Considérant la demande de reclassification soumise le 26 mars 2025 par madame Claudia Mongeau, agente de bureau classe 1;

Considérant l'analyse effectuée par la direction des ressources humaines;

Considérant la recommandation formulée;

Sur la proposition de madame France Dumont, il est résolu de procéder à la reclassification de madame Claudia Mongeau à titre de technicienne en administration, et ce, rétroactivement au 26 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2

CA25-500 – Reclassification – Coordonnatrice du service des ressources financières – Centre de services Lac-Mégantic

Considérant la demande de reclassification soumise le 10 mars 2025 par madame Lison Marcoux, analyste au service des ressources financières;

Considérant l'analyse effectuée par la direction des ressources humaines;

Considérant la recommandation formulée;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu de procéder à la reclassification de madame Lison Marcoux à titre de coordonnatrice du service des ressources financières, et ce, rétroactivement au 10 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.

CA25-501 - Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux - Adoption

Considérant les termes de l'article 258.0.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant l'obligation pour un centre de services scolaire de se doter d'un code d'éthique, selon la forme prescrite par le ministre, applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux;

Considérant les consultations tenues;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu d'adopter le *Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux*, tel que reproduit en annexe CA435-2024-2025-007 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.

CA25-502 - Frais de surveillance du midi

Considérant les termes de l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant qu'il appartient au centre de services scolaire de déterminer la tarification pour la surveillance du midi;

Considérant la nécessité de revoir la tarification de la surveillance du midi pour les élèves du primaire et du secondaire;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu d'établir la tarification pour les frais de surveillance du midi comme suit, pour les élèves du primaire et du secondaire :

| | Famille 1 enfant | Famille - 2 enfants | Famille - 3 enfants et plus |
|---|---------------------|------------------------|--------------------------------|
| Tarification au primaire 2025-2026 | 204 \$ | 304 \$ | 363 \$ |
| Coût par enfant | | | |
| Tarification au secondaire 2025-2026 | 65,25 \$ | | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.

CA25-503 - Taxe scolaire – Déchéance du terme

Considérant qu'en vertu de l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*, la taxe scolaire peut être payée en deux versements si elle est égale ou supérieure à 300 \$;

Considérant que si le premier versement n'est pas fait le trente et unième jour suivant l'expédition du compte de taxe, l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le solde devient immédiatement exigible, sauf si le centre de services scolaire prévoit que seul le versement échu est exigible;

Considérant que le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons désire exercer la discrétion que lui accorde l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu que :

- a) conformément à l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons prévoit que le défaut d'un contribuable d'effectuer son premier versement de taxe dans le délai prévu n'entraîne pas l'exigibilité du solde;
- b) que seul le montant du premier versement échu est alors exigible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

CA25-504 - Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs - Modification

Considérant la nécessité de modifier le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs afin de déléguer au directeur général les fonctions appartenant au dirigeant, au sens de la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics ainsi que de déléguer de nouvelles fonctions devant être exercées par le dirigeant de l'organisme en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le tout tel qu'il appert du projet de Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, joint en annexe CA415-2024-2025-005 du présent procès-verbal, pour fins de consultation;

Sur la proposition de madame France Dumont, il est résolution d'adopter pour consultation le projet de Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, joint en annexe CA415-2024-2025-005 du présent procès-verbal et de mandater la directrice du service des ressources financières et matérielles pour effectuer les consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.

CA25-505 - Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2025-2026

Considérant la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et collusion dans les processus de gestion contractuelle;

Considérant que cette directive a pour but de préciser les obligations des organismes publics, dont le centre de services scolaire, concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

Considérant que le centre de services scolaire doit adopter un plan de gestion des risques en matière de corruption et collusion dans les processus de gestion contractuelle pour chaque année financière;

Considérant qu'il appartient au conseil d'administration d'adopter le Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

Considérant la recommandation du comité de vérification ;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu d'adopter le Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle pour l'année financière 2025-2026, tel que présenté en annexe CA440-2024-2025-003 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.1

CA25-506 - Politique relative à la sécurité de l'information et à l'utilisation des ressources informatiques et des médias sociaux - Consultation

Considérant le projet de Politique relative à la sécurité de l'information et à l'utilisation des ressources informatiques et des médias sociaux, pour fins de consultation;

sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu :

- a) d'adopter la Politique relative à la sécurité de l'information et à l'utilisation des ressources informatiques et des médias sociaux, jointe en annexe CA450-2024-2025-001 du présent procès-verbal, pour fins de consultation;
- b) de mandater le directeur du service de l'informatique pour procéder à cette consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.1

CA25-507 - Calendriers scolaires 2025-2026 – Centres de formation professionnelle du CSSHC et Maison familiale rurale du Granit

Considérant les différentes consultations tenues conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et de la convention collective du personnel enseignant E1;

Considérant la recommandation formulée;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu d'adopter, tel que reproduit en annexe CA425-2024-2025-008, les calendriers scolaires 2025-2026 des centres de formation professionnelle du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons et de la Maison familiale rurale du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2

CA25-508 - Calendrier des séances du conseil d'administration 2025-2026 - Adoption

Considérant le projet de calendrier, proposé en application du projet de Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration;

Sur la proposition de madame Cléo Guillemette, il est résolu :

- a) d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2025-2026, lequel est joint en annexe CA415-2024-2025-006 du présent procès-verbal;
- b) que ce calendrier soit transmis par la secrétaire générale, pour affichage, aux directions des établissements et des services, à chaque conseil d'établissement ainsi qu'au comité de parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.

Rapport du directeur général

Un tableau-synthèse des décisions prises par le directeur général est présenté aux membres pour leur information, lequel est joint en annexe CA410-2024-2025-016 du présent procès-verbal.

14.

Points d'actualité

Le directeur général informe les membres des points d'actualité suivants : interdiction du cellulaire, vovoisement, projet de loi 94, conditions de travail des cadres, processus de nomination des directions générales et règles budgétaires 2025-2026.

Points d'information

15.1

Compte rendu de rencontre - Comité de gouvernance et d'éthique – 8 avril 2025

Madame Cléo Guillemette, présidente de ce comité, fait une synthèse des travaux en cours.

15.2

Compte rendu de rencontre – Comité des ressources humaines – 6 mai 2025

Madame Carole Bourgault, présidente de ce comité, fait une synthèse des travaux en cours.

15.3

Compte rendu de rencontre – Comité de vérification – 6 mai 2025

Monsieur Alexis Perrault, président de ce comité, fait une synthèse des travaux en cours.

15.4

Compte rendu - Comité d'engagement pour la réussite – 25 avril 2025

Le directeur général fait une synthèse des travaux en cours.

16.1

Calendrier des rencontres 2025-2026 - Comité de gouvernance et d'éthique

Le calendrier des rencontres 2025-2026 de ce comité est déposé aux membres pour leur information.

16.2

Calendrier des rencontres 2025-2026 – Comité des ressources humaines

Le calendrier des rencontres 2025-2026 de ce comité est déposé aux membres pour leur information.

16.3

Calendrier des rencontres 2025-2026 – Comité de vérification

Le calendrier des rencontres 2025-2026 de ce comité est déposé aux membres pour leur information.

Points d'information (suite) :

17.

Élections au CA – Résultats et séance de cooptation du 3 juin 2025

La secrétaire générale informe les membres des résultats du processus électoral et leur rappelle que la séance de cooptation aura lieu le 3 juin 2025.

Demeurent vacants pour le moment les postes suivants :

| Membre | Description |
|------------|--|
| Parent | <u>District 3</u> : Écoles Sacré-Cœur de Lac-Mégantic, Notre-Dame-de-Fatima, d'Audet, des Monts-et-Lacs, de la Source, des Monts-Blancs et de la Voie-Lactée |
| Personnel | Membre du personnel professionnel – non enseignant |
| Communauté | Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires |

De nouveaux appels de candidature auront lieu à l'automne afin de combler ces postes.

18.

Assemblée générale annuelle FCSSQ - Information

La secrétaire générale dépose aux membres la correspondance reçue de la FCSSQ en lien avec ce point et le président et le directeur général confirment qu'ils participeront à cette rencontre.

19.

Évaluation annuelle du fonctionnement du CA – Plan d'action

Le plan d'action est déposé aux membres pour leur information.

20.

Séance extraordinaire – Dates potentielles : 17 juin 2025 ou 30 juin 2025

La secrétaire générale informe les membres des dates potentielles de la prochaine séance extraordinaire.

Période de questions réservée au public

N/A

22.

Levée de la séance

À 21 h 05, sur la proposition de monsieur François Lessard, la séance est levée.

M. Maxime Paradis, président

Me Annie Garon, secrétaire générale